



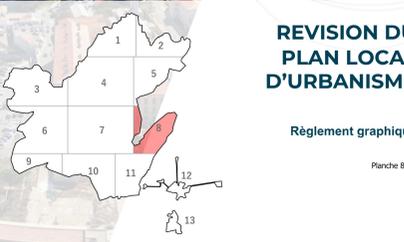
 Département de la Corse du Sud

 Commune de Bonifacio

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

 Règlement graphique

 Planche 8/13



 «Origine DCFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

 www.toponymy.fr

Date:	Phase:	Echelle:	Place n°:
édité le 31/10/2024	ARRET	1/5000	

Mairie de Bonifacio, Place de l'Europe 20169 Bonifacio

 tél: 04 95 75 00 73 | courriel: direction.urbanisme@mairiebonifacio.com



- Zone urbaine Historique**
- UA1 : Secteur urbain correspondant à la Haute-Ville
 - UA2 : Secteur urbain correspondant à la Marine
 - UA3 : Secteur urbain correspondant à l'ancien port
 - UA4 : Secteur urbain correspondant à l'ancien fort résidentiel
 - UA5 : Secteur urbain correspondant aux extensions de la ville à caractère résidentiel
- Zone urbaine sur le plateau**
- UR : Zone urbaine résidentielle sur le plateau
- Autres zones urbaines**
- UC : Zone urbaine correspondant aux hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes
 - ZE : Zone urbaine destinée à accueillir des équipements, des activités économiques, ou à vocation de loisir et de tourisme
 - LE : Zone urbaine destinée à accueillir des équipements dans l'agglomération
 - UX : Zone urbaine liée aux activités économiques et commerciales
 - UM : Zone urbaine mixte liée aux activités économiques, commerciales et équipements publics dans le village de Musella
 - UL : Zone urbaine - Loiras
- Zones à caractère agricole**
- AA1 : Zone à caractère agricole destinée à accueillir des équipements
 - AA2 : Zone à caractère agricole destinée à accueillir des équipements
 - AA3 : Zone à caractère agricole destinée à accueillir des équipements dans le village de Musella
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Ns : Secteur de la zone naturelle permettant des espaces de stationnement
 - Ns1 : Secteur de la zone naturelle destiné à recevoir des équipements d'intérêt collectif
 - Ns2 : Secteur de la zone naturelle destiné au développement des énergies renouvelables
 - Npl : Secteur naturel correspondant aux plages
 - NL : Zone naturelle de loisirs
 - NL1 : Zone naturelle correspondant à l'île de Casulo
 - NP : Zone naturelle protégée
 - NPR : Zone naturelle protégée en espace remarquable
 - NPL1 : Zone naturelle protégée urbanisée
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - AP : Zone agricole protégée
 - APR : Zone agricole protégée en espace remarquable
- PRESCRIPTIONS**
- Itinéraire soumis à un Emplacement réservé
 - Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique
 - Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Terrain nécessitant au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver selon les dispositions de l'article L151-34 2° du code de l'urbanisme
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol selon les dispositions de l'article R151-34 2° du code de l'urbanisme
 - Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme
- INSCRIPTIONS**
- Traité indicatif de la bande littorale d'100 m selon les dispositions de l'article L121-16 du code de l'urbanisme
 - Traité de la bande des Espaces proches du rivage selon les dispositions de l'article L121-33 du code de l'urbanisme
 - Itinéraire des réseaux locaux de transport des infrastructures de transport terrestre selon les dispositions de l'article L157-10 du code de l'urbanisme
 - Zone d'aménagement différencié selon les dispositions de l'article L121-1 et L121-1-1 du code de l'urbanisme
- ANNEXES**
- Projet de périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)
 - Espace soumis au risque d'inondation selon l'Atlas des zones Inondables (AZI)

